



Genève, le 6 avril 2020

Le Conseil d'Etat

1829-2020

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Monsieur Alain BERSET
Conseiller fédéral
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

**Concerne : Modification de l'ordonnance sur les émoluments perçus dans le domaine de la radioprotection (OE-RaP; 814.56)
Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les émoluments perçus dans le domaine de la radioprotection nous est bien parvenue et nous vous remercions de nous avoir consultés.

En réponse, notre Conseil vous informe qu'il approuve sans réserve ce projet. Nous saluons ces modifications qui permettent une application plus juste du principe du pollueur-payeur.

Tout en réitérant nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : Office fédéral de la santé publique, Domaine de direction Protection des consommateurs